



FHP

FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE

NOTRE
CONTRIBUTION
AU DÉBAT NATIONAL

Édito du Président de la FHP



Lors de ses vœux, la ministre de la santé Agnès Buzyn avait appelé les acteurs de santé à prendre part au Débat national. Cette participation relève pour nous, acteurs de la santé privée en France, de l'évidence : les axes du Débat national - organisation de l'Etat et des services publics, dépenses publiques, vie citoyenne... - sont pleinement en lien avec la santé, qui constitue pour les Français un sujet prioritaire.

La Fédération de l'Hospitalisation Privée a donc souhaité recueillir les contributions de ses adhérentes et adhérents à travers une consultation qui s'avère riche d'enseignements.

Bien sûr, celle-ci porte les valeurs de notre profession, notamment à travers l'idée que le « service au public » peut et doit être porté par des acteurs de tous statuts.

Mais au-delà, les réponses sont en forte résonance avec les aspirations des citoyens aujourd'hui : une société moins complexe, plus horizontale, qui redonne l'initiative aux acteurs de terrain, qui sache faire confiance et qui respecte et valorise celles et ceux qui remplissent des missions de service public, tels que les professionnels de santé.

En cette année 2019 que nous souhaitons tous décisive pour transformer le système de santé au bénéfice des patients, je ne doute pas que cette contribution viendra utilement nourrir le Débat national.

Lamine Gharbi,
Président de la FHP

Constitution du sondage

La FHP a sollicité ses adhérents, les directrices et directeurs d'hôpitaux et cliniques privés, via un sondage mis en ligne du 31 janvier au 8 mars 2019.

Les questions, guidées par les grands thèmes du Débat national initié par le Président de la République, ont été rédigées pour recueillir les contributions du secteur de l'hospitalisation privée. L'objectif est d'alimenter le débat de réflexions utiles et pertinentes pour transformer le système de santé français.



**26 questions posées sur
4 thèmes**



**Envoi aux directrices et
directeurs d'établissements
de santé privés**



Près de 100 répondants

Les questions posées sur le thème « Organisation de l'État et des services publics »

1. Avez-vous déjà renoncé à un projet pour cause de démarches administratives trop complexes ?

2. Selon vous, quelle serait LA mesure de simplification administrative prioritaire pour votre établissement ?

3. Selon vous, le lien hiérarchique existant entre votre ARS et les hôpitaux publics est-il compatible avec une régulation optimale de l'offre de soins dans votre territoire ?

4. Faut-il revoir l'organisation de l'administration dans le domaine de la santé ?
Si oui, comment ?

5. Assumez-vous des missions de service public dans votre établissement ?
Si oui, lesquelles ?

6. Si vous en aviez la possibilité / les moyens, seriez-vous prêt.e à assumer davantage de missions de service public ? Si oui, dans quels domaines ?

7. Sur votre territoire, coopérez-vous avec des établissements de santé publics ou associatifs ? Si oui, êtes-vous satisfait.e de ces coopérations ?

8. Comment contribuez-vous à améliorer l'accès aux soins (géographique et / ou financier) au sein de votre établissement ?

9. Selon vous, quelle est LA mesure prioritaire pour améliorer l'accès aux soins des citoyens ?

10. **Et s'il ne fallait en retenir qu'une... Votre proposition sur le thème de l'organisation de l'état et des services publics ?**

Les questions posées sur le thème « Fiscalité et dépenses publiques »

11. La rémunération par l'Assurance Maladie Obligatoire des prestations de soins de votre établissement couvre-t-elle leurs coûts ?

12. Y a-t-il des missions que votre établissement assume sans financement ?
Si oui, lesquelles ?

13. Selon vous, l'utilisation des fonds publics est-elle suffisamment transparente en santé ?

14. Selon vous, quelle est LA mesure prioritaire pour mieux dépenser en santé ?

15. Selon vous, quelle serait LA mesure fiscale prioritaire pour votre établissement ?

16. **Et s'il ne fallait en retenir qu'une... Votre proposition sur le thème fiscalité et dépenses publiques ?**

Les questions posées sur le thème « Démocratie et citoyenneté »

17. Souhaiteriez-vous être davantage associé.e aux décisions économique et sociales prises par les pouvoirs publics au niveau territorial ?

18. Que devraient faire les pouvoirs publics (administrations, élus...) pour mieux prendre en considération les acteurs de la société civile, tels que ceux de l'hospitalisation privée, et leurs propositions ?

19. Le respect de la laïcité est-il un sujet auquel vous êtes confronté.e dans votre quotidien professionnel ?

20. Pensez-vous que les établissements de santé ont aussi un rôle «citoyen», de contribution au vivre-ensemble sur un territoire (prévention dans les écoles, relations avec le monde associatif...) ?

21. Pourriez-vous donner un exemple d'une réalisation de ce type dans votre établissement ?

22. **Et s'il ne fallait en retenir qu'une... Votre proposition sur le thème de la démocratie et de la citoyenneté ?**

Les questions posées sur le thème « Transition écologique »

23. Les enjeux environnementaux sont-ils une préoccupation dans le cadre de votre activité professionnelle ?

24. Les mesures incitatives (fiscalité...) pour réduire l'impact environnemental de votre activité vous semblent-elles efficaces ?

25. Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à mener davantage d'actions en faveur de l'écologie et du développement durable dans le cadre de votre établissement ?

26. **Et s'il ne fallait en retenir qu'une... Votre proposition sur le thème de la transition écologique ?**

L'organisation de l'État et des services publics



82%

des répondants déclarent avoir renoncé à un projet pour cause de démarches administratives complexes.



La contribution de la FHP :

Simplifier les démarches administratives en santé.

La complexité administrative est une difficulté que pointent majoritairement les directrices et directeurs d'hôpitaux et cliniques privés. Le grand nombre de règles et la multiplication des échelons administratifs pèsent lourdement sur leur quotidien. Or les empilements de procédures, et l'opacité qui en résulte, n'ont jamais soigné un patient.

À titre d'exemple, les demandes d'autorisation d'activité et d'équipement sont lourdes et contraignantes pour les établissements. Un vrai effort de simplification est réclamé, afin de dégager du temps pour la prise en charge des patients et de libérer les capacités d'innovation.

Cette demande de simplification est très partagée par la société française aujourd'hui, confrontée à une gestion drastique de la complexité. Simplifier, c'est aussi envoyer un signal positif, celui de la confiance envers celles et ceux qui agissent sur le terrain. L'Etat doit savoir puiser dans les pratiques des acteurs de santé les bons critères d'organisation et d'évaluation du système.

Le retour du terrain

« Je trouve inutile de devoir déposer une autorisation de polyvalent (qui est socle) alors que nous déposons des renouvellements d'autorisations de spécialités, c'est un dossier supplémentaire et donc une perte de temps totalement inutile. »

« Un exemple parmi tant d'autres qui illustre la dérive de notre activité : joindre le S3404 au format papier en plus de la télétransmission. »

96%

des sondés estiment qu'il faut revoir l'organisation de l'administration dans le domaine de la santé.

La contribution de la FHP :

Dissocier les fonctions de régulation de l'offre de soins et de gestion des hôpitaux publics.



Les Agences Régionales de Santé (ARS) et le ministère des Solidarités et de la Santé cumulent aujourd'hui, au niveau national et régional, les fonctions de régulation de l'offre de soins et de gestion des hôpitaux publics. Ce mélange des genres n'est pas à la hauteur d'un pilotage mature du système de santé. Il convient de découpler le lien hiérarchique ARS - hôpitaux publics pour favoriser une meilleure efficacité.

Ce lien entre régulation et gestion est source d'inégalités de traitement envers les autres acteurs de santé, et ne facilite pas des décisions administratives qui devraient se fonder sur une évaluation objective du service médical rendu et du bénéfice pour les patients. Pour tous, une égale considération du public et du privé en santé, à parité de droits comme de devoirs, favorisera les coopérations indispensables pour le parcours du patient.

Les mots ont du sens : on parle de « tutelle » des ARS. C'est un terme en décalage avec le sens du temps, qui voit les acteurs de la société aspirer aujourd'hui à être pleinement responsabilisés et à gagner en autonomie.

Le retour du terrain

92,7 % des sondés estiment que le lien hiérarchique existant entre leur ARS et les hôpitaux publics n'est pas compatible avec une régulation optimale de l'offre de soins dans leur territoire.

« Il doit y avoir une indépendance entre le régulateur contrôleur (ARS) et le gestionnaire des hôpitaux (ARS). »

59%

des répondants assument des missions de service public.

La contribution de la FHP :

Permettre aux établissements de tous statuts d'assurer pleinement les missions de service public.



Les directrices et directeurs d'hôpitaux et cliniques privés regrettent d'être écartés de certaines missions de service public. Et pourtant, les établissements de santé privés sont des acteurs dont la responsabilité citoyenne est reconnue et qui travaillent chaque jour au service du public.

Leur participation renforcée aux missions de service public, en complémentarité avec les autres acteurs de santé, permettrait par exemple de soulager certains services d'urgences publiques surchargés, de développer la prévention, de participer aux missions de formation des professionnels de santé, d'agir davantage en faveur des patients précaires et de mieux coordonner les parcours de santé des patients.

Notre époque ne s'accommode plus de clivages obsolètes. Le fait que des acteurs de tous statuts, publics comme privés, peuvent remplir des missions de service public est aujourd'hui non seulement admis, mais parfaitement intégré par les citoyens. La progression dans le débat public de la notion « d'entreprises à mission », qui concilient souci de leur équilibre économique et rôle de service au public, en témoigne.

Le retour du terrain

91 % des répondants seraient prêts à assumer davantage de missions de service public. Quelques exemples cités :
« Les urgences. » « La prévention. » « La précarité. »
« La formation des internes. »

Fiscalité et dépenses publiques



89%

des répondants estiment que la rémunération par l'Assurance Maladie Obligatoire des prestations de soins de leur établissement ne couvre pas leurs coûts.

La contribution de la FHP :

Sanctuariser le budget hospitalier.

Le système de santé est basé sur des tarifs qui ne reflètent pas les coûts de la prise en charge. Ce sont donc les complémentaires santé, les prestations exceptionnelles demandées par les patients et la bonne volonté des établissements de santé qui permettent aujourd'hui, en complément des remboursements de l'Assurance Maladie, de financer les soins à la hauteur de leur coût. Les établissements sont nombreux à développer des initiatives innovantes au bénéfice des patients, en dépit de financement public suffisant.

Dans ce contexte, le budget hospitalier doit être sanctuarisé. Dans toutes les études d'opinion, les moyens dévolus à la santé figurent d'ailleurs légitimement parmi les sujets prioritaires pour les citoyens.

Derrière cela, il y a un vrai changement de paradigme : aller vers un système de santé qui est évalué non plus sur des données comptables, mais sur l'effectivité du service de santé rendu au patient. Cette approche aurait le mérite de concilier la reconnaissance de ce que fait le professionnel avec l'amélioration continue de ce qui est proposé au patient.

Le retour du terrain

88 % affirment que leur établissement assume des missions sans financement. Quelques exemples cités :

« Programmes d'éducatifs thérapeutiques validés par l'ARS et non financés. »

« Permanence des soins chirurgicaux. »

94%

des sondés estiment que l'utilisation des fonds publics en santé n'est pas suffisamment transparente.



La contribution de la FHP :

Dépenses en santé : transparence et équité.

Entre baisse des dépenses de santé et hausse des recettes de l'Assurance Maladie, il existe une autre voie que la FHP propose d'emprunter : mieux dépenser, au bénéfice des patients. Cela passe bien sûr par une attribution équitable des financements aux acteurs de tous statuts, sur des critères de résultats objectifs.

Mais cela suppose aussi de faire de la qualité prouvée et de la pertinence des soins le socle de la transformation du système de santé. Si qualité et pertinence ne sont que des outils de maîtrise comptable, gouvernés par des indicateurs hors sol, ils échoueront. S'il s'agit de proposer au patient le meilleur et le plus juste soin, le pari sera réussi.

Une chose est certaine : miser sur la qualité et la pertinence suppose de prendre en compte l'expérience du patient. Le citoyen-patient, plus que jamais, souhaite faire entendre sa voix.

Le retour du terrain

48 % des directrices et directeurs estiment qu'il faudrait favoriser l'égalité de traitement des acteurs de santé de tous statuts.

45%

des répondants ont mentionné dans une question ouverte la baisse des charges sociales comme mesure fiscale prioritaire pour leur établissement.



La contribution de la FHP :

Avoir une politique publique de l'emploi qui favorise la reconnaissance des professionnels.

La volonté de revaloriser les salaires des professionnels des établissements de santé est clairement exprimée par une grande partie des directrices et directeurs d'hôpitaux et cliniques privés. Le coût du travail et le manque de cohérence dans les dispositifs incitatifs n'encouragent pas les politiques sociales volontaristes. Les directrices et directeurs d'établissements font en cela preuve d'une conscience aigüe du rôle fondamental tenu par les établissements de santé et les professionnels, médicaux et paramédicaux, qui doivent bénéficier de la reconnaissance qui leur est due au regard de leurs missions de soin et de la reconnaissance sociale.

Le retour du terrain

Quelques réponses à notre question « quelle serait LA mesure fiscale prioritaire pour votre établissement ? » :

« Baisser le poids des charges pour revaloriser les salaires des professionnels de santé. »

« Défisicaliser les primes données aux personnels : un euro versé = un euro perçu. »

« Comme pour toutes les entreprises du tertiaire, alléger le coût du travail et supprimer la taxe sur les salaires, comme dans la fonction publique. »

A photograph showing a woman in a black top holding a newborn baby wrapped in a blue blanket. A healthcare professional in a white uniform is looking at the baby. The scene is set in a hospital room with a window in the background.

Démocratie et citoyenneté

87%

des sondés souhaiteraient être davantage associés aux décisions économiques et sociales prises par les pouvoirs publics au niveau territorial.



La contribution de la FHP :

Associer davantage les établissements privés à la prise de décision des pouvoirs publics.

Les établissements de santé sont des acteurs responsables d'un territoire. Ils tiennent un rôle fondamental en matière d'accès aux soins et participent à la vie et au dynamisme, notamment économique, des territoires. Les directrices et directeurs souhaitent être pleinement associés aux décisions publiques. Cela suppose que les responsables publics les écoutent davantage et qu'ils comprennent leur activité de terrain. Les directrices et directeurs perçoivent en effet une déconnexion entre leur quotidien et les préoccupations de leurs interlocuteurs qui sont quasi exclusivement issus de la fonction publique hospitalière.

Un mot revient souvent : celui de respect. Il s'agit d'une aspiration profonde qui traverse toute la société, celle d'être reconnu et considéré pour ce que l'on est et ce que l'on fait. En cela, des relations moins asymétriques, plus horizontales sont le gage d'actions plus efficaces et constructives pour le collectif.

Le retour du terrain

« Écouter les acteurs à la base, dans le cadre de « vis ma vie ». »

« Décentraliser la prise de décisions pour favoriser la codécision. »

« Mes interlocuteurs à l'ARS confondent tous chiffre d'affaires et résultat ! »



87%

des répondants jugent que leur établissement a un rôle citoyen et contribue au vivre-ensemble dans leur territoire.

La contribution de la FHP :

Renforcer le rôle social et sociétal des établissements privés au sein des territoires.

Les établissements de santé sont des acteurs économiques, mais aussi des acteurs citoyens et socialement responsables. Ils représentent souvent le premier employeur de la ville dans laquelle ils sont implantés et disposent d'un ancrage territorial fort. Parfois, ils sont le seul recours sur leur territoire...

Leur rôle dans l'organisation territoriale doit être reconnu par les pouvoirs publics, d'autant que l'engagement des établissements de santé se retrouve dans de multiples initiatives qu'ils mènent dans leur territoire.

Les hôpitaux et cliniques privés se veulent ouverts sur la cité et pleinement intégrés dans leur environnement, en remplissant des missions de soins en lien avec des sujets sociaux et/ou sociétaux : actions de prévention auprès des publics scolaires, relations avec les associations, accueil et prise en charge des patients en situations de handicap, culture...

Le retour du terrain

« Nous réalisons l'accueil annuel de lycéens lors de portes-ouvertes avec sensibilisation à la prévention en santé. »

« Notre assistante sociale participe à toutes les actions sociales sur le territoire : violences faites aux femmes, réunions sur les aidants... »

A photograph of a modern hospital building with a glass-enclosed outdoor terrace and a green lawn. The text "Transition écologique" is overlaid in the center.

Transition écologique



91%



des sondés reconnaissent les enjeux environnementaux comme une préoccupation dans leur activité professionnelle.

La contribution de la FHP :

Harmoniser au niveau national la politique d'accompagnement et de financement des entreprises pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

Les directrices et directeurs d'établissements, pleinement concernés par les enjeux environnementaux, sont engagés sur ce sujet. Mais ils estiment que les mesures incitatives ne suffisent pas. Ils souhaitent davantage de financements directs ainsi qu'une meilleure identification et accessibilité des filières vertueuses. Ils évoquent par ailleurs d'autres freins à l'engagement : le manque de ressources, de temps, l'appropriation difficile des textes législatifs, la complexité des informations...

Il existe un potentiel qui ne demande qu'à être coordonné et accompagné par les pouvoirs publics pour relever le défi du développement durable en santé.

Le retour du terrain

84 % des directrices et directeurs estiment que les mesures incitatives (fiscalité...) pour réduire l'impact environnemental de leur activité ne sont pas efficaces. Ils souhaitent :

« Des incitations financières plus claires, plus franches et plus massives. »

« Accessibilité financière et clarté des filières écologiques et développement durable. »

« Une fiscalité adaptée à la politique nationale souhaitée. »

L'hospitalisation privée en quelques chiffres

1.030
cliniques

partout en France,
notamment dans les
zones périurbaines et
rurales

9 millions
de patients soignés
chaque année



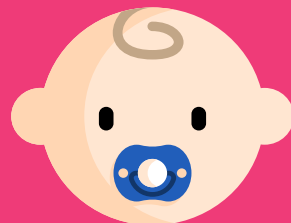
2,6 millions

millions de patient-e-s
sont pris-e-s en charge
chaque année dans

124

services d'urgences

1



sur 4

né dans nos maternités

35%

des séjours en médecine,
chirurgie, obstétrique

33%

des séjours en soins de
suite et de réadaptation

25%

des séjours en psychiatrie

17%

des hospitalisations
à domicile

150.000

personnels paramédicaux
et administratifs, dont :

50.000 infirmier-e-s
27.000 aides-soignant-e-s

40.000

médecins (dont une
majorité de médecins
libéraux)

FHP

FÉDÉRATION DE
L'HOSPITALISATION
PRIVÉE

106 rue d'Amsterdam - 75009 Paris
01 53 83 56 56 - com.fhp@fhp.fr

[@La_FHP](https://twitter.com/La_FHP) [f](https://www.facebook.com/La_FHP) [in](https://www.linkedin.com/company/La_FHP) Fédération de l'Hospitalisation privée